



94-09-07: Statement of France, H.E. Mme. Simone Veil

ISO: FRA

The electronic preparation of this document has been done by the Population Information Network (POPIN) of the United Nations Population Division in collaboration with the United Nations Development Programme

AS WRITTEN

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

Le Caire 5-13 septembre 1994

DELEGATION FRANCAISE

DISCOURS DE MADAME SIMONE VEIL

MINISTRE D'ETAT

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTE ET DE LA VILLE

Tel: (202) 489 03 25; (202) 489 04 34; Fax: (202) 489 03 24

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

DISCOURS DU MINISTRE D'ETAT

(05/09/94)

Monsieur le President,

Monsieur le Secretaire General des Nations Unies

Mesdames et messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Dix ans apres Mexico, vingt ans apres Bucarest, nous voici a nouveau reunis, au Caire, pour debattre ensemble de l'avenir de la population mondiale.

La Conference de Rio a demontre combien la reflexion sur l'environnement etait desormais indissociable de celle sur le developpement, il etait temps d'approfondir le lien entre croissance demographique et developpement, notamment dans la perspective du Sommet sur le Developpement social. Qu'il me soit permis de rendre hommage a Mme Nafis SADIK, directeur du Fonds des Nations Unies pour la Population, qui a su en tirer les conclusions et qui a tenu ainsi a renouveler l'approche des questions demographiques.

La France fonde son analyse sur une double exigence, dont il est possible de deduire les priorites qu'elle suggere pour le plan d'action mondial pour la population. Cette double exigence est celle du realisme et du respect des droits de l'Homme.

Le realisme d'abord: Si la population des pays industrialises est stabilisee, celle de la plupart des pays en developpement progresse de maniere impressionnante. Songeons que l'Humanite a mis 300.000 ans a atteindre le seuil des 3 milliards d'hommes et de femmes, mais qu'il ne lui en aura fallu que 40 pour passer de 3 a 6 milliards.

A Mexico, un consensus s'etait degage pour privilegier un objectif de croissance moderee, ce qui conduisait a preconiser une politique volontariste de la population. Le fait est la, quels qu'en soient les motifs: dix ans apres, ces orientations tardent a entrer dans les faits.

Pourtant cette orientation generale reste plus que jamais pertinente, si l'on considere les consequences pour l'avenir de la population de la croissance previsible dans les decennies a venir. Certes, ce n'est pas l'espace qui manque sur la terre, ni les techniques qui permettraient de nourrir des habitants, meme plus nombreux. Les problemes resultent du desequilibre, notamment regional, entre le rythme de l'accroissement de la population et celui de la capacite de developpement. L'accroissement anarchique de la population empeche un developpement durable et equilibre, ne serait-ce que parce que la societe ne peut apporter a des enfants trop nombreux l'education et les soins qui leur sont necessaires. Alors meme que 600 millions d'individus souffrent deja de malnutrition chronique, que la faim est responsable de pres de 15 millions de deces par an, que certaines region s'appauvrissent, c'est l'avenir de l'Humanite qui est en cause, dans un environnement tant rural qu'urbain menace d'une degradation croissante.

Il est vrai que se font jour des évolutions, récemment soulignées par les Nations Unies, qui laissent penser que la croissance démographique pourrait ralentir plus rapidement que prévu. Elles ne sont pas suffisantes pour changer la nature du problème en raison de l'inertie propre aux phénomènes démographiques: au milieu du siècle prochain, le nombre d'humains devrait s'établir entre 8 et 11 milliards, et continuer à croître pendant un siècle pour se stabiliser un peu en dessous de 12 milliards. Il convient donc d'aller plus vite dans la voie d'un ralentissement de cette croissance et c'est l'objet de notre Conférence d'en rechercher les modalités et les moyens.

Mais cette démarche, aussi nécessaire soit-elle, ne saurait être mise en œuvre sans respecter les valeurs fondamentales sur lesquelles reposent nos sociétés, et c'est notre seconde exigence. Car il s'agit de l'Homme, et de ce qui le touche au plus profond de lui-même: sa descendance, sa famille, son libre-arbitre. C'est à dire l'essence même de la condition humaine.

Si nos sociétés sont différentes, un certain nombre de valeurs essentielles, exprimées dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les rassemblent cependant. La liberté et la responsabilité y figurent en bonne place: ces deux valeurs sont inséparables, car il n'est pas de responsabilité sans liberté, pas de liberté sans responsabilité.

Dans le domaine de la politique démographique, et pour les raisons que je viens d'évoquer, le respect de ces valeurs revêt une importance particulière, même s'il n'est pas aisé de le concilier avec notre objectif de stabilisation à un niveau compatible avec le développement durable pour tous les peuples de la planète.

Loin de toute référence à un modèle qui prétendrait à l'idéal et à pouvoir être transposé sous toutes les latitudes, il nous faut agir dans le respect

des valeurs collectives et individuelles propres a chacune de nos societes,

Respect des valeurs collectives fondees sur les croyances et sur les cultures de chaque pays, notamment celles touchant a la conception de la vie, de la famille et de l'amour de l'enfant, des lors qu'elles prennent egalement en compte les valeurs individuelles, qui reposent sur les droits et le respect de la dignite de la personne, quel que soit son sexe. A ce titre, respecter et d'abord reconnaitre les droits de la femme est un prealable a toute politique demographique.

Ces exigences - realisme et respect des droits de l'Homme, tels qu'ils sont definis par la Charte des Nations Unies et la Convention des Droits de la Femme - etant rappelees, je souhaite evoker les themes qui constituent des priorites pour mon pays.

* * *

Sauf a reposer sur une contrainte forte ou des pressions, ce qui n'est pas acceptable au nom des principes, les politiques demographiques exclusivement fondees sur la planification familiale ont rarement eu l'efficacite escomptee. L'experience enseigne qu'elle ne connaissent le succes que lorsque l'evolution des conditions de vie de la population resultant d'un effort global de developpement conduit les couples a decider eux-memes du nombre des naissances qu'ils jugent souhaitable.

Tenter d'imposer les methodes de controle des naissances sans que ceux ou celles qui sont appeles a les utiliser en soient clairement informes et en comprennent l'interet, n'est-ce pas compromettre des l'origine toute campagne de regulation des naissances?

Il s'agit donc en premier lieu de promouvoir l'education en developpant

d'abord la formation de base chez les jeunes garçons et chez les jeunes filles. Prioritairement chez ces dernières pour combler le retard considerable qu'elles subissent dans ce domaine. Sait-on que sur un milliard d'analphabètes dans le monde, pres des trois-quarts sont des femmes ? L'elevation du niveau culturel - plus encore que celle du niveau de vie - est la premiere garantie, et peut-etre la meilleure, d'une maitrise de la fecondite. La diffusion de l'education et de la scolarisation de base constitue une priorite pour toute politique de la population.

D'une maniere plus generale, c'est l'ensemble du statut de la femme qui doit etre aligne sur celui de l'homme.

Selon les conventions internationales signees par la plupart de nos Etats, l'homme et la femme sont reputes egaux en droits et en devoirs. En fait, un immense travail doit encore etre conduit dans tous les pays pour rendre cette egalite effective. Il n'y a pas si longtemps que la France s'est engagee dans cette voie; elle sait donc que la tache est longue et difficile, qu'elle rencontre de reels obstacles culturels et politiques.

Si presque partout la femme se trouve placee, par la coutume ou par la loi, dans une situation d'inegalite par rapport a l'homme, comment esperer que les couples assument ensemble les responsabilites qui concernent leur famille ? Maitriser l'evolution demographique implique que les femmes qui portent la descendance deviennent les actrices de leur histoire: dans leur vie de mere, d'epouse, mais aussi dans leur vie professionnelle, sociale et de citoyenne. La Conference de Pekin confirmera sans aucun doute l'annee prochaine combien la promotion de l'egalite des droits entre hommes et femmes beneficie a la societe dans son ensemble.

Je ne dis pas cela comme une profession de foi feministe mais parce que je

suis profondément convaincue que c'est la véritable clef de la maîtrise de la fécondité.

En une génération, les progrès de la médecine ont bouleversé les données de la natalité, en réduisant partout la mortalité infantile. Faut-il regretter qu'aujourd'hui ce ne soit plus la mort qui détermine le nombre des enfants d'une femme ? Il faut au contraire s'en rejouir mais ces progrès ne doivent pas être limités au suivi médical de la grossesse et de l'accouchement. La santé de la reproduction est présente à tous les âges de la femme : chez la fillette, confrontée aux maladies infantiles ; chez la jeune fille pubertaire et qui s'éveille à la sexualité ; chez la femme adulte pendant sa période féconde ; chez les mères enfin ou les grand-mères qui font l'éducation sexuelle de leurs enfants, particulièrement de leurs filles.

Accompagner la santé des femmes à tous les âges de leur vie c'est concourir à la prévention des risques qui les concernent, - je pense notamment à la gravité de l'épidémie du VIH-SIDA ; comment ignorer que leur statut d'infériorité dans la relation sexuelle les laisse trop souvent sans défense contre le risque de contamination ? Notre Conférence ne doit pas hésiter à affirmer la responsabilité des pouvoirs publics pour développer les moyens de prévention et d'information lorsqu'il s'agit de lutter contre le Sida.

Préserver la santé de la femme et de ses enfants, n'est-ce pas d'abord permettre au couple de choisir librement le nombre et l'espacement des naissances ?

La femme doit donc être pleinement informée de tout ce qui touche à la procréation pour bénéficier utilement de l'accès à la contraception. Cette liberté ne conduit pas en soi à un comportement "irresponsable", dès lors qu'elle a reçu l'éducation de base propre à développer son sens des responsabilités et son autonomie dans un domaine qui touche aussi profondément

a son intimité.

La responsabilité des pouvoirs publics, c'est aussi de mettre en oeuvre avec détermination une politique de soutien aux familles pour favoriser le libre choix de chaque couple du nombre d'enfants qu'il souhaite, et contribuer ainsi à l'épanouissement de l'individu et de la famille qui tient pour beaucoup au bonheur qu'apportent les enfants. Mon pays s'honore d'une longue tradition en ce sens; une loi récente vient encore de renforcer cette politique et de l'adapter aux transformations de notre société.

Mais quel que soit le soutien apporté, à la famille, il y aura toujours des cas où une femme se trouvera dans l'impossibilité matérielle ou psychologique de mener une grossesse à terme.

L'expérience montre que rien n'empêchera jamais une femme déterminée d'affronter tous les risques pour éviter une grossesse vécue comme un drame. Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population, près de 200.000 femmes meurent chaque année dans le monde - et combien davantage demeurent lourdement handicapées ? - à la suite d'avortements clandestins intervenus dans des conditions dramatiques. Si l'on ne peut absolument pas admettre - et aucune femme ne l'admet pour elle-même - que l'avortement devienne un moyen de régulation des naissances et puisse être assimilé à une méthode de contraception, on ne peut rester insensible à ces situations tragiques et leur refuser une assistance médicale et sociale.

* * *

Fort de ces principes, la France contribuera à mettre en oeuvre le programme d'action de notre Conférence. Elle offre sa coopération dans le domaine de la politique démographique sans autre condition que l'efficacité des actions

entreprises: elle recommande que les actions de planification familiale soient systematiquement integrees dans des politiques de developpement et de lutte contre la pauvrete car elle est convaincue que ces actions lorsqu'elles sont isolees se revelent finalement inefficaces.

Je rappelle que la France se situe au premier rang des pays industrialises, et au 3eme rang en valeur absolue par rapport a l'objectif de 0,7% du P.I.B. en aide publique au developpement. En matiere de population, elle apporte un concours considerable a la communaute internationale; ce concours devrait s'elever en 1994 a environ 750 millions de Francs, selon les nomenclatures retenues. Au lendemain de notre Conference, mon pays assumera ses responsabilites. II le fera en accord avec ses partenaires des pays en developpement, qui concourent sur un pied d'egalite a la definition de nos priorites, ce qui exclut que nous leur imposions nos propres choix.

Mais j'ai la certitude que chacun de nous doit etre mobilise. En ce sens, il me parait essentiel que les pays confrontes aux plus grands defis demographiques puissent se doter des capacite d'expertise susceptibles d'eclairer leurs politiques de la population. Cela doit egalement constituer un axe prioritaire dans notre cooperation, tant il est vrai qu'une politique mondiale de la population ne saurait resulter que d'une volonte politique forte fondee sur une prise de conscience des enjeux et de la necessite d'une solidarite accrue, susceptible d'assurer une meilleure repartition des richesses. Tels sont les conditions pour que chacun ait le droit et la capacite d'assumer ses droits et sa responsabilite.

For further information, please contact: popin@undp.org
POPIN Gopher site: <gopher://gopher.undp.org/11/ungophers/popin>
POPIN WWW site: <http://www.undp.org/popin>